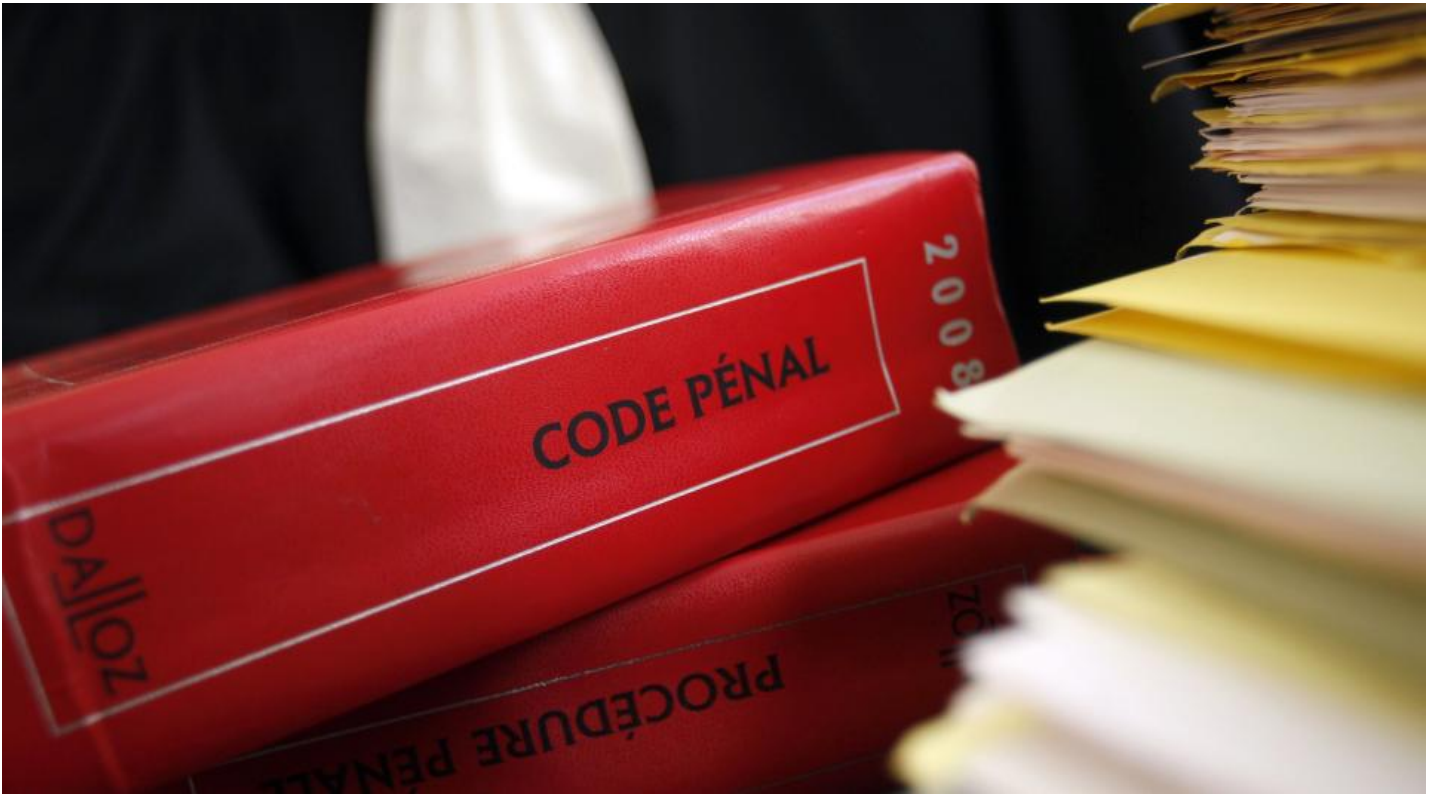


Les avocats songent à instaurer des barrières à l'entrée de leur profession : le remède sera pire que le mal



Les avocats réclament plus de barrières à l'entrée de leur profession. C'est une erreur qui risque de nuire à l'innovation et de coûter cher aux clients.

Avec Erwan Le
Noan

L'imaginaire collectif est plein de préjugés sur les avocats. On les imagine tous riches, orateurs d'excellence et installés dans une profession faite de codes, de papiers et sans vraies possibilités d'innovation substantielle. Ce n'est pas vrai. **Mais pour que les innovations fleurissent, encore faut-il que la profession ne fasse pas l'erreur de se nuire en voulant se protéger.**

La rentrée solennelle du Barreau a montré que **les avocats sont mal-à-l'aise : ils se sentent dénigrés par le gouvernement et pris pour cible.** Ils n'ont pas tort (**toutes les professions libérales sont dans le viseur fiscal de François Hollande**).

Ils savent qu'ils ne sont pas tous riches : un avocat parisien sur quatre gagne moins de 30 000 euros par an (et la capitale accueille la moitié de la profession en France). Ils constatent que [leurs revenus moyens baissent](#) : en 2013, le Barreau de Paris mesure une baisse de 10 à 12 % des revenus. Dans le même temps, ils voient que [le nombre d'avocats explose](#) : 16 % d'étudiants en plus en 7 ans, plus de 38 000 nouveaux à la rentrée 2012.

Le Bâtonnier de Paris a donc remis sur la table une vieille proposition : limiter le nombre de professionnels. La logique est (caricaturalement) la suivante : **"si le nombre de personnes à table grandit et que le gâteau reste de la même taille, les revenus vont baisser ; il faut donc instaurer un ticket d'entrée plus difficile à obtenir"**. C'est le raisonnement classique qui consiste à vouloir mieux répartir les parts de gâteau, alors qu'il faudrait le faire grandir en ayant plus d'ingrédients ou en inventant une meilleure recette. La métaphore culinaire est imparfaite, mais elle a le mérite d'être plutôt explicite.

Les avocats ne sont pas à blâmer plus que les autres. [La gauche pense de la même manière](#) quand elle défend les 35 heures et le partage du travail. [La droite aussi](#), quand elle assène que plus d'immigration, c'est moins de travail pour les Français (comme le font d'ailleurs les socialistes [avec les travailleurs détachés](#)).

Les éléments du diagnostic sont justes : la réflexion sur la formation des avocats est nécessaire. Avec des effectifs qui explosent, les écoles d'avocats ont besoin d'être réformées. L'accès à la profession doit être revu : les examens varient beaucoup d'une université à l'autre, l'étape obligatoire d'une année en "Institut d'Etudes Judiciaires" est douteuse ...

Il ne faut toutefois pas se tromper de solution : **celle-ci ne peut pas consister à ériger de nouvelles barrières à l'entrée. Au contraire, laisser faire le marché pourrait réguler la profession et permettre l'innovation.**

~~S'il y a trop d'avocats et qu'ils sont durablement trop peu payés, il y a fort à parier que les étudiants se détourneront de la~~

profession. Aux Etats-Unis, c'est déjà le cas : [les inscriptions s'effondrent](#) (-38 % depuis 2010). Ce que ni le Barreau ni le régulateur ne peuvent prévoir, le marché peut le réguler.

La piste à suivre est donc à l'opposé de ce qui se dessine : **pour que le marché joue pleinement, il faudrait libéraliser la profession d'avocat, au lieu de l'hyper-réglementer.** [The Economist](#) avait fait des propositions en ce sens pour les Etats-Unis. Une telle réforme aurait de [nombreux avantages](#) pour l'ensemble de la société et de l'économie, comme l'a démontré le Brookings dans [un livre très stimulant de 2011](#).

Une telle liberté du marché des avocats serait bonne aussi pour l'innovation. Aux Etats-Unis, les recherches juridiques (qui occupent longuement les jeunes avocats et coûtent chers aux clients) sont sous-traitées en Inde par [les entreprises](#) et les cabinets d'avocats (même si [beaucoup rechignent à l'admettre](#)). En 2008, ce marché représentait déjà [250 millions de dollars](#) de revenus. Les Indiens parlent anglais, sont formés et moins chers. Au final, le client est gagnant. Pourquoi ne pas imaginer que cela puisse se faire en France, avec des sous-traitants implantés dans des pays francophones d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb ?

La profession d'avocat est utile à notre société. Ses professionnels assument un travail passionnant, stimulant, avec un attachement profond à leurs valeurs. Pour qu'elle continue d'innover et grandisse, elle doit être libérée, pas contrainte !